

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidence

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Achampsic
– Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 17 mai 2021

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE1217231019**

**Accorder un contrat à Sanexen Services
Environnementaux inc., pour des travaux de
remplacement de branchements d'eau en plomb
(RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal.
Dépense totale de 12 299 123,96 \$ (contrat: 10 702
400,74 \$ + contingences: 1 170 706,72 \$ + incidences:
426 016,50 \$), taxes incluses. Appel d'offres public
460521 - 3 soumissionnaires**

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Stéphanie Espach
pour Julie Demers
Secrétaires recherchistes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE1217231019

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 299 123,96 \$ (contrat: 10 702 400,74 \$ + contingences: 1 170 706,72 \$ + incidences: 426 016,50 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 460521 - 3 soumissionnaires

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

Le 6 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux projetés s'inscrivent dans la stratégie de gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils visent le remplacement des branchements d'eau actuellement en plomb, en conformité avec l'objectif global dont s'est dotée la Ville de Montréal d'éliminer du territoire le plomb et tout autre matériau non conforme sur le domaine public et le domaine privé, dans un horizon de 10 ans.

Les représentants du Service ont précisé que, pour l'année 2021, ce sont environ 3 500 branchements d'eau en plomb ou tout autre matériau non conforme qu'il est prévu de remplacer. Étant donné l'envergure de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, ce grand projet a été scindé en huit contrats distincts pour 2021, incluant celui à l'étude qui prévoit le remplacement d'environ 594

branchements d'eau potentiellement en plomb ou tout autre matériau non conforme sur le domaine public, et environ 210 sur le domaine privé.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 35 jours et a permis de recevoir 3 soumissions sur 10 preneurs du cahier de charges. Il est à noter que 2 addendas ont été publiés au cours de l'appel d'offres. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 4,7 % favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, les représentants du SIRR ont précisé que le nombre de branchements d'eau en plomb ou tout autre matériau non conforme à remplacer pour 2021 est une cible fixée par le Service de l'eau. Ils estiment que la réponse du marché (3 soumissions) à cet appel d'offre est assez bonne, considérant qu'il s'agit d'un programme de la Ville encore assez peu connu. Ils anticipent une croissance de la réponse du marché avec les contrats futurs.

La Commission note qu'il s'agit d'un nouvel item en termes de contrat, et estime qu'il faudra suivre les retombées sur le marché à plus long terme. Les membres reconnaissent les efforts déployés par la Ville pour aller à la rencontre des entreprises du marché avec l'objectif d'améliorer les appels d'offres, notamment. Il s'agit d'une veille intéressante qui est saluée par les commissaires. En somme, la Commission est satisfaite des explications claires qui ont été fournies par le Service.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE1217231019 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.